



ORDRE DU JOUR
COMITÉ SYNDICAL
MERCREDI 8 OCTOBRE 2025

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 18 JUIN 2025.

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (LISTE ANNEXEE AU PRESENT ORDRE DU JOUR).

1 - LIGNE C – LIGNE AÉROPORT – CONNEXION LIGNE B

1.1 - MARCHES – CONVENTIONS

1.1.1 - Ligne C : Marché n°M3 2024 01546M – Lot CE.10.2 - Tous Corps d'Etat Matabiau Ligne C et Adaptations Stations Lignes existantes Marengo, François Verdier, La Vache : Autorisation de signer le marché avec le groupement DEMATHIEU & BARD / INEO / AXIMA CONCEPT.

1.1.2 - Ligne C –Marché n° M3 2025 02646 M – Lot CE.18 : Fourniture des luminaires zones publiques – Secteurs 1 & 2 - Centre : Autorisation de signer le marché avec le groupement SPIE BUILDING SOLUTIONS / EES FONTANIE / EES SO.

1.1.3 - Ligne C : Marché n° M3 2025 02716 M -Lot SE.15 - Travaux d'aménagements paysagers - Autorisation de signer le marché avec l'entreprise CAUSSAT ESPACES VERTS.

1.1.4 - Connexion Ligne B : Marché n° CLB 2024 01634 M – Travaux de la protection anti-intrusion des ouvrages de transition - Autorisation de signer le marché avec l'entreprise CASTEL ET FROMAGET.

1.1.5 - Ligne Aéroport – Connexion ligne B : accord Cadre n° AC 2025 018 – « Distributeurs Automatiques de Titres (DAT) et Valideurs pour la Ligne Aéroport et la Connexion Ligne B » : Autorisation de signer l'accord cadre avec la société CONDUENT BUSINESS SOLUTIONS FRANCE SAS.

1.1.6 - Ligne Aéroport : Marché n° LAE 2025 02564 M – « Distributeurs Automatiques de Titres (DAT) » Autorisation de signer le marché subséquent avec la société CONDUENT BUSINESS SOLUTIONS FRANCE SAS.

1.1.7 - Ligne Aéroport : Marché de travaux n° LAE 2024 01901 M – Système d'Aide à l'Exploitation et Informations Voyageurs (SAEIV) : Autorisation de signer le marché avec l'entreprise EQUANS INEO SYSTRANS.

1.1.8 - Ligne C : PEM Labège La Cadène– Avenant n° 3 au marché M3 2022 15643.

1.1.9 - Ligne C – PEM Sept Deniers – Avenant de transfert partiel de Toulouse Métropole à Tisséo Ingénierie, mandataire intervenant au nom et pour le compte de Tisséo Collectivités, de l'accord cadre de maîtrise d'œuvre urbaine attribué au groupement HDZ.

1.1.10 - Ligne Aéroport - Maintien de l'intégrité des réseaux et raccordements des ouvrages – Convention n° LAE 2025 02921 CN conclue avec GRDF : Autorisation de signer la convention.

1.1.11 - Ligne Aéroport : Avenant n°1 à la convention n° LAE 2021 14 637 CN pour les études et travaux de maintien de l'intégrité des réseaux et ouvrages associés d'ENEDIS.

1.2– FONCIER

1.2.1 - Ligne C : Délibération modificative sur les mesures d'accompagnement exceptionnelles des riverains.

1.2.2 - Ligne C : Bulletin indemnitaire – SCI CARNOPAT.

1.2.3 - Ligne C : VOLUME(S) EN TREFONDS – Indemnisation de la servitude en tréfonds dossier n° AAM13 / 00468-Madame C.

1.2.4 - Ligne C : Bulletin indemnitaire –Prise en charge financière frais d'agence Cté BAES-GOUVENAUX.

1.2.5 - Ligne C : Convention d'honoraires – Honoraires et taxes pour la modification de l'assiette d'un crédit-bail à la suite d'acquisition foncière (dossier SARL LABEGE FOOD à Labège).

1.2.6 - Connexion Ligne B : acquisition de la parcelle cadastrée AM 353 à Ramonville Saint Agne (31).

1.3 - INDEMNISATIONS COMMERÇANTS

1.3.1 - Ligne C : Procédure d'indemnisation des commerçants - Indemnités à verser à SARL RATTOUL - Le BAZAR du FAUBOURG - Secteur Bonnefoy.

1.3.2 - Ligne C : Procédure d'indemnisation des commerçants - Indemnités à verser à SARL CELAUR – LIBERTY FLEURS-- Secteur Bonnefoy.

1.3.3 - Ligne C : Procédure d'indemnisation des commerçants - Indemnités à verser à SAS DELYNA Yves Rocher- Secteur Bonnefoy.

1.3.4 - Ligne C : Procédure d'indemnisation des commerçants - Indemnités à verser à SARL RESTO 2C DOMINO'S PIZZA - Secteur Bonnefoy.

1.3.5 - Ligne C : Procédure d'indemnisation des commerçants - Indemnités à verser à SARL RONDLET - Secteur Bonnefoy.

1.3.6 - Ligne C : Procédure d'indemnisation des commerçants - Indemnités à verser à PRESSE DU FAUBOURG - Secteur Bonnefoy.

1.3.7 - Ligne C : Procédure d'indemnisation des commerçants - Indemnités à verser à SARL BOULANGERIE LE GALO'PAIN -- Secteur Bonnefoy.

1.3.8 - Ligne C : Procédure d'indemnisation des commerçants - Indemnités à verser à SASU DOMKIM - Secteur Bonnefoy.

1.3.9 - Ligne C : Procédure d'indemnisation des commerçants - Indemnités à verser à SARL GALUPAIN - Secteur Ormeau.

1.3.10 - Ligne C : Procédure d'indemnisation des commerçants - Indemnités à verser à ELC L'ORMEAU STUDIO BOO Coiffure - Secteur Ormeau.

1.3.11 - Ligne C : Procédure d'indemnisation des commerçants - Indemnités à verser à SAS CLAB BOULANGERIE SAINT SAUVEUR - Secteur Saint Sauveur.

1.3.12 - Ligne C : Procédure d'indemnisation des commerçants - Indemnités à verser à PETIT CASINO – Port Saint Sauveur.

1.3.13 - Ligne C : Procédure d'indemnisation des commerçants - Indemnités à verser à SARL SAINT SAUVEUR – Restaurant le Versant – Secteur François Verdier.

1.3.14 - Ligne C : Procédure d'indemnisation des commerçants - Indemnités à verser à SAS VKF – O CARNOT CAFE - Secteur François Verdier.

1.3.15 - Ligne C : Procédure d'indemnisation des commerçants - Indemnités à verser à SELARL PHARMACIE HASSAN - Secteur François Verdier.

1.3.16 - Ligne C : Procédure d'indemnisation des commerçants - Indemnités à verser à SARL CITE 2 ROUES - Secteur François Verdier.

1.3.17 - Ligne C : Procédure d'indemnisation des commerçants - Indemnités à verser à SNC TABAC BLEU – Secteur François Verdier.

1.3.18 - Ligne C : Procédure d'indemnisation des commerçants - Indemnités à verser à FHD - FRANCKS HOT DOGS - Secteur Labège.

1.3.19 - Ligne C : Procédure d'indemnisation des commerçants - Indemnités à verser à SAS TABASCOS - Secteur Labège.

1.3.20 - Ligne C : Procédure d'indemnisation des commerçants - Indemnités à verser à SAS KOWOKER PITAYA – Secteur Labège.

1.3.21 - Ligne C : Procédure d'indemnisation des commerçants - Indemnités à verser à SAS MALAIKA – Secteur Labège.

1.3.22 - Ligne C : Procédure d'indemnisation des commerçants - Indemnités à verser à PHARMACIE DE L'INNOPOLE – Secteur Labège.

1.3.23 - Ligne C : Procédure d'indemnisation des commerçants - Indemnités à verser à PATHE CINEMAS LABEGE– Secteur Labège.

1.3.24 - Ligne C : Procédure d'indemnisation des commerçants - Indemnités à verser à SAS POPOLO LABEGE – Secteur Labège.

1.3.25 - Ligne C : Procédure d'indemnisation des commerçants - Indemnités à verser à C.S LABEGE – COLUMBUS CAFE – Secteur Labège.

1.3.26- Ligne C : Procédure d'indemnisation des commerçants - Indemnités à verser à SAS ASTROLABE LABEGE – Secteur Labège.

1.3.27 - Ligne C : Procédure d'indemnisation des commerçants - Indemnités à verser à SAS BIEROLABEGE – Secteur Labège.

1.3.28 - Ligne C : Procédure d'indemnisation des commerçants - Indemnités à verser à FNAC LABEGE- Secteur Labège.

1.3.29 - Ligne C : Procédure d'indemnisation des commerçants - Indemnités à verser à EURL AB LABEGE- Secteur Labège.

1.3.30 - Ligne C : Procédure d'indemnisation des commerçants - Indemnités à verser à la SARL QUATER COAST - Secteur Saint Aubin.

2 - ATTRACTIVITÉ

2.1. Délégation de Service Public de Transports de Personnes à Mobilité Réduite : protocole de clôture de convention.

2.2 - Convention de partenariat entre l'association Etre Mobile C'est Permis (EMCP) et Tisséo Collectivités relative à un plan d'actions commun favorable au développement de la mobilité inclusive et solidaire pour consolider l'accès à l'emploi par la mobilité – n°2025-1045.

2.3 - M2025-0050 - Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la définition et la conception de la signalétique fixe du réseau Tisséo – lot n° 1 : Etude et conception de la signalétique fixe du réseau Tisséo - Autorisation de signer le marché avec l'entreprise AREP.

2.4 - M2025-0051 - Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la définition et la conception de la signalétique fixe du réseau Tisséo – lot n° 2 : Conception graphique et artistique de pictogrammes cognitifs de reconnaissance des stations de métro - Autorisation de signer le marché avec l'entreprise JESSICA PARADIS.

3– STRATÉGIE ET PLANIFICATION DE LA MOBILITÉ

3.1 - Partenariat Camino-T : Autorisation de signer la convention de coopération Camino-T 2026-2030.

3.2 - Cohérence Urbanisme – Mobilités : Avis sur le projet de 2ème révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la grande agglomération toulousaine.

3.3 – Avis sur le projet de révision du Plan de Protection de l’atmosphère (PPA) de l’agglomération toulousaine.

3.4 - Cohérence Urbanisme – Mobilités : Avis sur le projet arrêté de révision du Plan Local d’Urbanisme de la commune de Labège.

3.5 - Cohérence Urbanisme – Mobilités : Avis sur le projet de création de la zone d’aménagement concerté (ZAC) Paléficat – Rives de l’Hers sur la commune de Toulouse.

3.6 – Cohérence Urbanisme – Mobilités : approbation d’une étude de cohérence urbaine – mobilités du quadrant Sud-Ouest toulousain, en lien avec la création de la zone d’aménagement concertée (ZAC) Campus Francazal.

3.7 – Cohérence Urbanisme – Mobilités : Avis sur le projet d’aménagement de la route métropolitaine M50 entre Toulouse et Tournefeuille.

3.8 - Cohérence Urbanisme – Mobilités : mise en place d’un périmètre d’étude associé à l’extension du garage atelier de la ligne B.

3.9 - Partenariat : approbation de l’avenant n° 1 à la convention triennale 2024-2026 entre Tisséo Collectivités et l’AUAT.

3.10 - Demain Mobilités : Autorisation d’indemniser la garante de la concertation continue désignée par la CNDP et de prendre en charge ses frais.

3.11 - Partenariat : accompagnement technique de la formation Master 2 Urbanisme et Aménagement parcours Transmob : année universitaire 2025/2026 délivrée par le Département de Géographie de l’Université Toulouse II Jean-Jaurès : autorisation de signer la convention n° 2025-1047.

4 – PROJETS TERRITORIALISÉS

4.1 – Mandat de maîtrise d’ouvrage pour la réalisation de l’opération « Mise en exploitation à 52m de la ligne A du métro – DOCA » (CM2015-0851) - Quitus de l’opération.

4.2 - Ligne 117 Express : Convention de prestation de service pour l’entretien et la maintenance des équipements en signalisation lumineuse tricolore – Autorisation de signer la convention avec la commune de Roques et le SDEHG.

4.3 - Ligne 117 Express : Convention de prestation de service pour l’entretien et la maintenance des équipements en signalisation lumineuse tricolore – Autorisation de signer la convention avec la commune de Muret et le SDEHG.

4.4 - Téléo : Toulouse Métropole- Convention de servitude de survol des parcelles cadastrées à Toulouse (31).

5 – GESTION DU PATRIMOINE

5.1 - MATERIEL ROULANT – Acquisition d'autobus– Protocole d'accord transactionnel à conclure avec la société IVECO France.

5.2 - Matériel roulant : M2025-0110 - Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la conversion du domaine bus de Tisséo Collectivités à l'énergie électrique - Autorisation de signer le marché avec le Groupement IMING SERVICES / RATP REAL ESTATE.

5.3 – Matériel Roulant - Marché M2024-0257 – Rénovation des rames VAL 208 AG de la ligne A – Autorisation de signer le marché avec l'entreprise ACC M.

5.4 - SYSTEMES– Accord-cadre AC2025-0048 – Etudes et développement des adaptations fonctionnelles du système de pilotage et supervision des afficheurs d'Information Voyageurs à conclure avec la société SEIPRA – Autorisation de signer l'accord cadre.

5.5 - SYSTEMES– Marché subséquent n°3 (M2025-0155) de l'accord-cadre AC2024-0064– LAN Data Center à conclure avec la société NXO France – Autorisation de signer l'accord cadre.

5.6 - SYSTEMES - AC2025-0013 – Système vidéo embarquée – Vidéosurveillance des rames de métro de Toulouse Lignes A et B - Décision de déclaration sans suite de la procédure pour motif d'intérêt général.

5.7 - SYSTEMES - AC2025-0013 – Système vidéo embarquée – Vidéosurveillance des rames de métro de Toulouse Lignes A et B – Nouvelle procédure de passation – Appel d'offres - autorisation préalable de signature de l'accord-cadre.

5.8 - CM 2022-1079 - Mandat 15 - Réaménagement du site de Basso Cambo pour accueillir la Ligne C du métro - Marché de travaux n° M250037 – Lot 01 : Bureaux Modulaires - Autorisation de signer le marché avec l'entreprise COUGNAUD.

5.9- Matériel roulant : Marché n° M 2019-0019 conclu avec la société SIEMENS MOBILITY SAS pour l'acquisition de rames VAL208 NG3 pour le métro de l'agglomération toulousaine – Approbation de l'avenant n° 4.

5.10 - Marché MA2022-0022 – Travaux de Renouvellement du Parc des Ascenseurs Tisséo (REPAT 4) – Lot n° 2 : Electricité – Autorisation de signer l'avenant 3.

5.11 - Avenant n° 3 au marché M2023-0119 gros entretien et rénovation sur les équipements du domaine de l'Energie Programme 2023 à conclure avec Tisséo Voyageurs – Autorisation de signer l'avenant n° 3.

5.12 - Ligne Envol-Tramway Ligne T2 : Acquisition de partie des parcelles cadastrées BH 16 et BH 17 à Blagnac.

5.13 - Ligne Envol-Tramway Ligne T2 : Echange de places de stationnement à intervenir avec la SARL BUROTEYCPOLE.

6 – RESSOURCES HUMAINES ET ORGANISATION

6.1 - Poste de chargé ou chargée du contrôle financier de la dépense au sein de la direction générale adjointe mobilités et ressources – Création de poste et Procédure de recrutement. Cadre d'emplois des adjoints administratifs.

6.2 - Poste d'un assistant ou d'une assistante Projets Organisation Management RH – Création de poste- Mobilité interne. Cadre d'emplois des adjoints administratifs.

6.3 - Modification du tableau des effectifs à partir du 01/12/2025.

7 – AFFAIRES JURIDIQUES ET FINANCIÈRES

7.1 - Ajustement de la contribution Vélo en libre-service de Toulouse Métropole pour l'exercice 2025.

7.2 - Budget Supplémentaire 2025 du SMTC.

7.3 - Cession emprises ZAC Guillaumet.

7.4 - Retrait de la commune de Bonrepos sur Aussonnelle du Muretain Agglo et intégration au sein de la communauté d'agglomération du Grand Ouest Toulousain – Conséquences sur Tisséo Collectivités.

8 – COMMUNICATION

8.1 - Participation financière de Tisséo-Collectivités à la conférence mondiale sur la recherche dans le domaine des transports - World Conference on Transport Research.

8.2 - Convention de partenariat entre Tisséo Collectivités et l'association Film Recherche et Développement Durable (FReDD). Approbation et autorisation de signer la convention n° 2024-1049.